

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 833

22 avril 2010

SOMMAIRE

Aero Technical Support & Services Holdings	39945	Imagina Productions	39940
AG für Investitionen und Beteiligungen ..	39959	I.O.S.E.F. 36 S.A.	39984
AIG Global Investment (Luxembourg) S.A.	39945	Jed S.A.	39966
Amiris S.A.	39939	La Bosse Investment S.A.	39941
Aquamax Shipping S.A.	39983	Labrea Holding S.A.	39983
Arrena S.A.	39969	Lancelot Group S.A.	39947
Asmont S.A.	39939	Lux Cantines s.à.r.l.	39940
Balen Holding S.à r.l.	39946	Miconos S.A.	39982
Biorent S.A.	39969	Mistralfin S.A.	39950
Boissons de Contern s.à r.l.	39980	MKL Properties S.A.	39979
Boissons de Contern s.à r.l.	39940	Monteverde S.A.	39979
Botanne S.A.	39968	Naguir des Roches S.à.r.l.	39970
BRE/Management 3 S.A.	39945	Newbeebusiness S.A.	39978
Chempharma Holding S.A.	39949	Newera S.A.	39966
Color Code Companies	39947	O.R. & B. Consulting S.A.	39939
Compagnie des Garanties S.A. - Compa- gnia di Cauzioni S.A. - Cauzioni S.A.	39984	Ourakan International S.A.	39946
Conemara S.A.	39967	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR	39957
Corporate III	39938	Quark Luxembourg S.à r.l.	39969
Da Capo - Den Zéissenger Kannerchouer a.s.b.l.	39980	Rainstorm Holding S.à r.l.	39950
Delli Zotti S.A.	39950	Ramsup Participations S.A.	39960
Dimant S.A.	39941	Riomont S.A.	39959
Diosis	39946	Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l.	39942
DWS FlexPension	39938	SECURITEC Europe	39940
Echiquier	39983	Soluxin	39967
Financière SDS S.à r.l.	39960	Soprma S.à r.l.	39944
Firmament Capital	39939	SORANT Luxembourg S.A.	39957
Forcair S.A.	39941	Stolzheck S.A.	39978
Fraëforum	39944	Supram S.A.	39950
GGP Greenfield S.A.	39944	Taiba S.A.	39984
HFA Aeronautic S.A.	39968	Tinsel Group S.à r.l.	39970
Home Plante Deco S.à r.l.	39967	Toit-Lux S.à.r.l.	39940
IEE International Electronics & Engineer- ing S.A.	39977	UBS (Lux) Exposure Sicav	39978

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

—
*Auszug aus dem Beschluss
des Verwaltungsrates zum 1. Januar 2010*

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Jochen Wiesbach und Herr Ernst W. Contzen aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Michael Koschatzki für Herrn Jochen Wiesbach und Herr Manfred Bauer für Herrn Ernst W. Contzen in den Verwaltungsrat aufgenommen worden.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2010 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2010 wie folgt zusammen:

- Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Manfred Bauer
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Dorothee Wetzel
(Mainzer Landstraße, 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)
- Michael Koschatzki
(Mainzer Landstraße, 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Andrea A. Schwaab / Klaus Frank

Référence de publication: 2010038088/26.

(100037424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.532.

—
*Auszug aus dem Beschluss
des Verwaltungsrates zum 1. Januar 2010*

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Jochen Wiesbach und Herr Ernst W. Contzen aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Michael Koschatzki für Herrn Jochen Wiesbach und Herr Manfred Bauer für Herrn Ernst W. Contzen in den Verwaltungsrat aufgenommen worden.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2010 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2010 wie folgt zusammen:

- Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Manfred Bauer
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Dorothee Wetzel
(Mainzer Landstraße, 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)
- Michael Koschatzki
(Mainzer Landstraße, 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Andrea A. Schwaab / Klaus Frank

Référence de publication: 2010038090/26.

(100037417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Firmament Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.660.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 10 mars 2010.

En date du 10 mars 2010 l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Aude Frey, en tant que administrateur de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Emmanuel La Fonta, directeur financier, né le 6 janvier 1969 à Rouen, France, demeurant professionnellement au 66, Rue du Commerce, F-51350 Cormontreuil, France, en tant que administrateur de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs de classe A:

- Antoine Frey
- Emmanuel La Fonta

Administrateur de classe B:

- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010039447/24.

(100038447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

O.R. & B. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 37, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.088.

—
Le bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010039448/10.

(100038511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Amiris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.946.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039450/10.

(100038627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Asmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.685.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039451/10.

(100038623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Toit-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.109.

Les comptes de dissolution au 16 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010039479/12.

(100038860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Imagina Productions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010039480/12.

(100038858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Boissons de Contern s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 21, rue Bel'Air.

R.C.S. Luxembourg B 49.243.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039459/10.

(100038599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

SECURITEC Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 127.124.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039458/10.

(100038601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Lux Cantines s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 92.972.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/03/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010039457/10.

(100038602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Forcair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.540.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg
- Adresse professionnelle des Administrateurs:
 - * Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,
 - * Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,
 - * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
FORCAIR SA
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038240/21.

(100037470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Dimant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.526.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 17 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg
- Adresse professionnelle des Administrateurs:
 - * Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,
 - * Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,
 - * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
DIMANT SA
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038242/21.

(100037355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

La Bosse Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 138.474.

Il résulte que le siège social de la société a été dénoncé le 9 mars 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010038272/11.

(100037222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 151.725.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February.

Before us, Maitre Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.799 (the Management Company), acting in its own name but for the account of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND II (the "Sub-Fund"), a sub-fund of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds,

here represented by Mr Alexander SEMIK, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Senningerberg on February 16, 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing person is the Sole Shareholder of Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 4, 2010, not yet published in the Mémorial C.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand four hundred twenty-five Euros (EUR 31,425.-) so as to raise it from its current amount of twelve-thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to forty-three thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 43,925.-) by the issue of one thousand two hundred fifty-seven (1,257) shares with a nominal par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Subscription - Payment

All the 1,257 shares have been subscribed by the sole shareholder SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. acting for the account of the Sub-Fund, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of thirty-one thousand four hundred twenty-five Euros (EUR 31,425.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles regarding the share capital of the Company so as to reflect the taken resolution here above, and which shall read as follows:

«**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at forty-three thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 43,925.-) represented by one thousand seven hundred fifty-seven (1,757) shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) per share.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.799 (la Société de Gestion), agissant en son nom mais pour le compte du sous-fonds SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND II (le «Sous-Fonds»), un sous-fonds de SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;

ici représentée par Monsieur Alexander SEMIK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Senningerberg, le 16 février 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, non encore inscrite au Registre de commerce et des sociétés (la «Société»), constituée par acte reçu par le notaire soussigné le 4 février 2010, non encore publié au Mémorial C.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente et un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 31.425,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-trois mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 43.925,-) par émission de mille deux cent cinquante-sept (1.257) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement.

Souscription - Libération

Les 1.257 parts sociales ont été souscrites par l'associé unique SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. agissant pour le compte du Sous-Fonds, susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 31.425,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-trois mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 43.925,-) représenté par mille sept cent cinquante-sept (1.757) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Senningerberg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alexander Semik, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC / 2010 / 9057. Reçu soixante-quinze euros, 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010039228/111.

(100038901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

En date du 26 février 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris acte de la démission de Messieurs Xavier Pauwels et Dominique Robyns avec effet immédiat.

A la même date, l'actionnaire unique a décidé de:

- nommer M. Eugenio Berenga ayant son adresse professionnelle au Corso Matteotti 9 - 20121 Milan, Italie et M. Philippe Leclercq ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en qualité d'administrateurs de la Société pour une période expirant à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice fiscal se terminant en 2012; et

- renouveler le mandat de M. Gérard Becquer pour une période expirant à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice fiscal se terminant en 2012.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

- M. Eugenio Berenga;
- M. Gérard Becquer; et
- M. Philippe Leclercq.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

GGP Greenfield S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010038130/24.

(100037241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Soprma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 79.048.

EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de la société, à savoir BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 2, a été transféré du 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour SOPRIMA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010038133/16.

(100037192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Fraëforum, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 1.530.

DISSOLUTION

*Extrait du Procès-Verbal du 18 janvier 2010
portant sur l'assemblée générale du conseil d'administration*

Motif: dissolution de l'association avec effet du 31 mars 2010.

Décision unanime en liquidation de la trésorerie:

la somme de quatre mille euros au bénéfice de Femmes en Détresse, dépt. Fraenhaus, a.s.b.l.

la somme restante dépassant mille deux cents euros au profit de Stëmm vun der Strooss, a.s.b.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038205/14.

(100037397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

AIG Global Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.800.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.732.

—
*Extrait des Résolutions
de l'Associé unique du 18 février 2009*

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 18 février 2009, il a été décidé comme suit:

- Acceptation de la démission de Dennis Cody de son poste d'administrateur de la Société;

Luxembourg, le 18 février 2009.

Fabrice Coste

Administrateur

Référence de publication: 2010038147/16.

(100036949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

BRE/Management 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.598.

—
*Extrait des résolutions du Conseil
d'Administration de la Société en date du 1^{er} mars 2010*

En date du 1^{er} mars 2010, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer Madame Cornelia M. W. van den Broek, née le 26 juin 1968 à Oosterhout (Pays-Bas), résidant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Elle peut valablement engager la Société par sa seule signature en tant qu'administrateur-délégué dans le cadre de toute affaire relative à la gestion journalière de la Société allant jusqu'à un montant de EUR 5.000,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

BRE/Management 3 S.A.

Signature

Référence de publication: 2010038168/18.

(100037257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 36.416.257,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 23 février 2010 que:

l'associé de la Société Computershare Trust Company of Canada a transféré

420.000 parts sociales à ACTS LP., un associé de la Société ayant son siège au 5100, De Maisonneuve Boulevard West, CDN - H4A 3T2 Montréal (Québec)

Suite à ce transfert, les parts sociales dans la Société sont détenues comme suit:

- ACTS L.P.: 10.756.773 parts sociales

- Computershare Trust Company of Canada: 0 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aero Technical Support & Services Holdings
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2010039442/20.

(100038395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Balen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.173.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 5 mars 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et UFG Private Equity Fund II, L.P. les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- UFG Private Equity Fund II, L.P. domiciliée à 89 Nexus Way, Camana Bay, KY1-9007 Grand Cayman, Cayman Islands détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Balen Holding S.à r.l.
M.C.J. Weijermans
Gérant A

Référence de publication: 2010038170/16.

(100037260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Ourakan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.990.

Le conseil d'administration, réuni en date du 04/03/2010, et après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo SANTOIEEMMA de sa fonction d'administrateur, a décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Catherine NORMAND, employée privée, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur et d'appeler à la fonction de président du Conseil, Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010038172/17.

(100037265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Diosis, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.401.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 12 mars 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Federico SPINOLA, administrateur de sociétés, demeurant à 11000 Montevideo (Uruguay), Treinta y Tres 1334, Apto 302;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

- Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Enfin, l'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
DIOSIS, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010038179/21.

(100037543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Lancelot Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 65.258.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 21 octobre 2009*

Le mandat des administrateurs à savoir Monsieur Robert LANMERS, né le 6 avril 1969 à Luxembourg et demeurant au 133, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Monsieur Eric BUSCH, né le 23 mars 1971 à Luxembourg et demeurant au 4, Op der Bunn, L-6978 Hostert et Monsieur Georges AGNES, né le 7 février 1969 à Ettelbruck et demeurant au 92, rue des Trévires à L-2628 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LANCELOT GROUP S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010038176/19.

(100037327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Color Code Companies, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 151.866.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq janvier

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Marie-Paule JACQUET, employée privée, née à Recogne (B), le 12 mai 1955, demeurant à L-7762 Bissen, 31, route de Boevange

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "COLOR CODE COMPANIES" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bissen.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet d'acquérir, de créer et mettre en valeur, tous brevets, marques de fabrique ou de commerce, droits d'auteurs sur des logiciels informatiques, dessins et modèles.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et marques, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100.-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-7762 Bissen, 31, route de Boevange

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Paule JACQUET prénommée, La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-P. Jacquet, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 janvier 2010 - WIL/2010/9 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 18 janvier 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010039174/98.

(100038796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Chempharma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 43.597.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2010, les sociétés suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateur:

LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, en remplacement de Guy Kettmann, démissionnaire, VALON S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, en remplacement de Guy Baumann, démissionnaire et KOFFOUR S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086.

La société AUDIT TRUST S.A. a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2010, le siège de la société a été fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Par décision du Conseil d'administration du 2 mars 2010, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHEMPHARMA HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B 86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHEMPHARMA HOLDING S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CHEMPHARMA HOLDING S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010038258/35.

(100037171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Mistralfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 50.043.

Par la présente, je soussigné VITO GIUSEPPE DADDATO a l'honneur de vous informer que je me démetts de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

DADDATO VITO GIUSEPPE.

Référence de publication: 2010038178/10.

(100037488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Supram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.605.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SUPRAM SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010038217/19.

(100037359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Delli Zotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la société DELLI ZOTTI S.A. a été transféré à l'adresse suivante:

75, Montée Krakelshaff, L-3235 Bettembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038245/12.

(100036922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Rainstorm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.557.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February,
before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Rainstorm Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 146.557 (the Company). The Company has been incorporated on May 29, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 3, 2009, number 1279. The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on September 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 19, 2009, number 2047 (the Articles).

There appeared:

1. Ravensbourne Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.854 and with a share capital of EUR 12,500,

hereby represented by Elisabeth Coureault, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 26, 2010, and

2. Privet Capital Services Limited, a private limited liability company existing under the laws of England, having its registered office at International House, Yamouth Place, London, W1j7bu, England and with company number 06794820,

hereby represented by Elisabeth Coureault, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 26, 2010,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. All the Shareholders being represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That:

Twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company in an amount of two hundred and thirty-two thousand and nine hundred Euro (EUR 232,900) represented by two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) new preference shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by ten thousand and five hundred (10,500) class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and by two thousand (2,000) class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of two hundred and forty-five thousand and four hundred Euro (EUR 245,400) represented by ten thousand and five hundred (10,500) class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, two thousand (2,000) class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) preference shares having a par value of one euro (EUR 1) each;

2. creation and issuance of two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) new preference shares so as to raise the number of shares in issue from twelve thousand and five hundred (12,500) shares up to two hundred and forty-five thousand and four hundred (245,400) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the rights and privileges set out in the Articles;

3. approval and determination of exchange rate;

4. subscription and payment in kind of the increase of share capital specified in item 1 above and allocation of the new preference shares;

5. amendment of article 5 of the Articles to reflect the increase of share capital specified under items 1 and 2 above;

6. amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. acting individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued preference shares;

7. amendment of article 16 (Allocation of profits) of the Articles in order to reflect the issuance of preference shares;

8. amendment of article 18 (Winding-up - Liquidation) of the Articles in order to reflect the issuance of preference shares; and

9. miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company in an amount of two hundred and thirty-two thousand and nine hundred Euro (EUR 232,900) represented by two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) new preference shares having a par value of one euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by ten thousand and five hundred (10,500) class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and by two thousand (2,000) class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of two hundred and forty-five thousand and four hundred Euro (EUR 245,400) represented by ten thousand and five hundred (10,500) class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, two thousand (2,000) class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) Preference Shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The Shareholders resolved to use the exchange rate between the currency of the Receivable (as defined below), the Great Britain Pound and the currency of the Preference Shares, being the Euro, available on February 23, 2010 on the European Central Bank website (GBP 1 = EUR 1,1361).

Second resolution

The Shareholders resolved to create and issue two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) new preference shares so as to raise the number of shares in issue from twelve thousand and five hundred (12,500) shares up to two hundred and forty-five thousand and four hundred (245,400) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the rights and privileges set out in the Articles.

Subscription and Payment

Thereupon, Ravensbourne Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.854 and with a share capital of EUR 12,500 (the Contributor) declares that it subscribes to two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) new preference shares having a par value of one Euro (EUR 1) each issued by the Company and that it fully pays up the subscription price of such new shares by a contribution in kind of a receivable amounting to two hundred and five thousand Great Britain Pounds (GBP 205,000) (the Receivable).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by, inter alia, (i) the balance sheet (the Balance Sheet) dated as February 26, 2010 and signed for approval by the management of the Contributor and (ii) a report issued on the date hereof by the management of the Contributor and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such report that, as of February 26, 2010:

- "the Receivable contributed by the Contributor to the Company is shown on the attached Balance Sheet as per February 26, 2010;

- the Contributor is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at two hundred and five thousand Great Britain Pounds (GBP 205,000) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor and upon the contribution of the Receivable by the Contributor to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code".

A copy of the above report after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 of the Articles to reflect creation of preference shares and the increase of share capital specified under resolution 2 above, so that article 5 shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The corporate capital is fixed at two hundred and forty-five thousand and four hundred Euro (EUR 245,400) represented by two hundred and forty-five thousand and four hundred (245,400) shares (collectively, the Shares, and individually, irrespectively of its class, a Share), in registered form, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, divided into:

(i) ten thousand and five hundred (10,500) class A ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Class A Ordinary Shares, and individually, a Class A Ordinary Share);

(ii) two thousand (2,000) class B ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the Class B Ordinary Shares, and individually, a Class B Ordinary Share); and

(iii) two hundred and thirty-two thousand and nine hundred (232,900) preference shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the Preference Shares).

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to the Shareholders, and individually, as a Shareholder.

Each holder of the Class A Ordinary Shares is referred to as a Class A Shareholder, and collectively with the other holders of Class A Ordinary Shares as the Class A Shareholders.

Each holder of the Class B Ordinary Shares is referred to as a Class B Shareholder, and collectively with the other holders of Class B Ordinary Shares as the Class B Shareholders.

Each holder of the Preference Shares is referred to as a Preference Shareholder, and collectively with the other holders of Preference Shares as the Preference Shareholders.

Each share, irrespectively of its class entitles its holder to one vote.

The Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares, shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., each acting individually and under its sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued preference shares in the shareholders register of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 16 (Allocation of Profit) of the Articles in order to reflect the issuance of preference shares, so that article 16 shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent. (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the issued capital.

Subject to the allocation of the net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in the preceding paragraph and any provisions of the Shareholders Agreement (if entered into), the Preference Shareholder shall be entitled to preference dividend to such amount to be calculated and to be decided unanimously by the general meeting of shareholders, and the general meeting of the shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed *pari passu* to the Class A Shareholders and Class B Shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend article 18 (Winding-up -Liquidation) of the Articles in order to reflect the issuance of preference shares, so that article 18 shall henceforth read as follows:

" **Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

Upon the winding-up of the Company and when the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated as follows:

- first the Preference Shareholder(s) shall be entitled to an amount equal to (i) an aggregate amount of the par value of the Preference Shares times the number of Preference Shares owned by such Preference Shareholder (including any premium (if any)), together with (ii) any accrued but unpaid dividends thereon calculated down to the date of such payment and in accordance with the rules set forth in article 16 of the Articles and in the Shareholders Agreement (if entered into); and

- next the Class A Shareholders and the Class B Shareholders shall be entitled to the surplus (if any), which shall be allocated proportionally to the Class A Shares and Class B Shares they hold.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de février,
par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Rainstorm Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.557 (la Société). La Société a été constituée le 29 mai 2009, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2009, numéro 1279 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 octobre 2009 numéro 2047.

Ont comparu:

(1) Ravenbourne Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.854,

ici représentée par Elisabeth Coureault, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 février 2010, et

(2) Privet Capital Services Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à International House, Yarmouth Place, London, W1j7bu, Angleterre, et enregistrée sous le numéro 06794820,

ici représentée par Elisabeth Coureault, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2010,

lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant agissant comme mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec cet acte auprès des autorités de l'enregistrement.

Tous les Associés, étant représentés tel qu'énoncé ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que:

Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille neuf cent Euro (232.900 EUR) représenté par deux cent trente-deux mille neuf cent (232.900) nouvelles parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par dix mille cinq cent (10.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et par deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de deux cent quarante-cinq mille quatre cent Euro (245.400 EUR) représenté par dix mille cinq cent (10.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et deux cent trente-deux mille neuf cent (232.900) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;

2. création et émission de deux cent trente-deux mille neuf cent (232.900) nouvelles parts sociales préférentielles de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) à deux cent quarante-cinq mille quatre cent (245.400) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et privilèges déterminés dans les Statuts;

3. approbation et détermination du taux de change;

4. souscription et paiement en nature de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1 ci-dessus et allocation des nouvelles parts sociales préférentielles;

5. modification de l'article 5 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital spécifiée aux points 1 et 2 ci-dessus;

6. modification du registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnée à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. agissant individuellement et sous sa seule signature de procéder à l'enregistrement des parts sociales préférentielles nouvellement émises au nom et pour le compte de la Société;

7. modification de l'article 16 (Répartition des bénéfices) des Statuts de manière à refléter l'émission de parts sociales préférentielles;

8. modification de l'article 18 (Dissolution - Liquidation) des Statuts de manière à refléter l'émission de parts sociales préférentielles; et

9. divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-deux mille neuf cent Euro (232.900 EUR) représenté par deux cent trente-deux mille neuf cent (232.900) nouvelles parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par dix mille cinq cent (10.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et par deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de deux cent quarante-cinq mille quatre cent Euro (245.400 EUR) représenté par dix mille cinq cent (10.500) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et deux cent trente-deux mille neuf cent (232.900) Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Les Associés décident d'utiliser le taux de change entre la monnaie de la Créance (telle que définie ci-dessous), la Livre Sterling, et la monnaie des Parts Sociales Préférentielles, l'Euro, disponible le 23 février 2010 sur le site web de la Banque Centrale Européenne (1 GBP = 1,1361 EUR).

Seconde résolution

Les Associés décident de créer et d'émettre deux cent trente-deux mille neuf cent (232.900) nouvelles parts sociales préférentielles de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) à deux cent quarante-cinq mille quatre cent (245.400) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et privilèges déterminés dans les Statuts.

Souscription et paiement

Ainsi, Ravensbourne Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.854 (l'Apporteur) déclare souscrire à deux cent trente-deux mille neuf cent (232.900) nouvelles parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) émises par la Société et qu'elle paie entièrement le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales par une contribution en nature d'une créance d'un montant de deux cent cinq mille Euro (205.000 EUR) (la Créance).

La valeur de la contribution en nature de la Créance à la Société est prouvée par, inter alia, (i) les comptes intérimaires datés du 26 février 2010 et signés pour approbation par la gérance de l'Apporteur (les Comptes Intérimaires) et (ii) un rapport émis à la date du présent acte par la gérance de l'Apporteur, approuvé par et dont la gérance de la Société a pris connaissance. 11 résulte de ce rapport que, en date du 26 février 2010:

- la Créance apportée par l'Apporteur à la Société apparaît sur les Comptes Intérimaires annexés datés du 26 février;
- l'Apporteur est le seul propriétaire de la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à la date d'échéance sans déduction;
- basé sur les principes de comptabilité généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée, en vertu des Comptes Intérimaires, à deux cent cinq mille Euro (205.000 EUR) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement significatif qui aurait déprécié la valeur de la contribution faite à la Société n'est survenu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société est n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou sûreté limitant son caractère cessible ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités relatives au transfert de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Apporteur et, à la date de la contribution par l'Apporteur de la Créance à la Société, la Société sera le propriétaire de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil luxembourgeois.»

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et du notaire instrumentant, une copie du rapport mentionné ci-dessus restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la création de parts sociales préférentielles et l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions 1 et 2 ci-dessus, de sorte que l'article 5 doit désormais être lu comme suit:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-cinq mille quatre cents Euros (245.400 EUR), représenté par deux cent quarante-cinq mille quatre cents (245.400) parts sociales (collectivement, les Parts Sociales et individuellement, sans égard à sa classe, une Part Sociale) d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune divisé en:

- (i) 10.500 (dix mille cinq cents) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A, et individuellement, une Part Sociale Ordinaire A);
- (ii) 2.000 (deux mille) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires B, et individuellement, une Part Sociale Ordinaire B); et
- (iii) deux cent trente-deux mille neuf cents (232.900) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les Parts Sociales Préférentielles).

Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, indépendamment de leur classe, sont désignés ensemble comme les Associés, et individuellement, un Associé.

Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires A est désigné comme un Associé A, et ensemble avec les autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A, comme les Associés A.

Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires B est désigné comme un Associé B, et ensemble avec les autres détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B comme les Associés B.

Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles est désigné comme l'Associé Préférentiel, et ensemble avec les autres détenteurs de Parts Sociales Préférentielles comme les Associés Préférentiels.

Chaque part sociale, sans tenir compte de sa classe, donne droit à son détenteur à un vote.

Les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B constituent des classes distinctes de parts sociales dans la Société, mais prendront rang pari passu à tous les égards sous réserve de dispositions spéciales ci-après.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., agissant individuellement et sous sa seule signature, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales préférentielles nouvellement émises.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 16 (Répartition des bénéfices) des Statuts de manière à refléter l'émission de parts sociales préférentielles, de sorte que l'article 16 doit désormais être lu comme suit:

«**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Sous réserve de l'affectation du bénéfice net à la réserve légale prescrite par la Loi selon la manière décrite dans le paragraphe précédent et sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés (s'il a été conclu), l'Associé Préférentiel aura droit à un dividende préférentiel d'un montant devant être calculé et approuvé unanimement par l'assemblée générale des associés, et l'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer pari passu entre les Associés A et les Associés B au titre de dividendes le solde du bénéfice net proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 18 (Dissolution - Liquidation) des Statuts de manière à refléter l'émission de parts sociales préférentielles, de sorte que l'article 16 doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

A la dissolution de la Société et une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés de la Société de la manière suivante:

- le(s) Associé(s) Préférentiels) aura (auront) droit à un montant égal à (i) un montant total correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles multiplié par le nombre de Parts Sociales Préférentielles détenues par cet Associé Préférentiel (y compris, le cas échéant, toute prime), et (ii) tous dividendes accumulés au regard de celles-ci calculés à la date du paiement selon les règles prévues dans l'article 16 des Statuts et dans le Pacte d'Associés (s'il a été conclu); et

- ensuite les Associés A et les Associés B auront droit, le cas échéant, à un boni de liquidation qui sera alloué proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires A et de Parts Sociales Ordinaires B qu'ils détiennent.

N'ayant plus aucun point à discuter au regard de l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ 2.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E.COUREAULT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 mars 2010. Relation: LAC/2010/10034. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010039224/359.

(100038925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

SORANT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.106.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SORANT LUXEMBOURG SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010038218/21.

(100037477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendundzehn, den ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 134.852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Herrn Jean-Claude STOFFEL, Senior Client Relationship, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I. - Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxemburg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13. Mai 2008. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. September 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2093 vom 23. Oktober 2009.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 497.829,32 (vierhundertsiebenundneunzigtausend achthundertneundzwanzig Euro zweiunddreissig Cents) eingeteilt in 409.879,01 (vierhundertneuntausend achthundertneunundsiebzig Komma null eins) Manager-Aktien und 87.950,31 (siebenundachtzigtausend neunhundertfünfzig Komma einunddreissig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

IV.- Gemäss Beschluss vom 24. Februar 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 190.962,85 (einhundertneunzigtausend neunhundertzweiundsechzig Komma fünfundachtzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 39.623,48 (neundunddreissigtausend sechshundertdreiundzwanzig Komma achtundvierzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 409,77 (vierhundertneun Komma siebenundsiebzig Euro),
- 151.339,37 (einhunderteinundfünfzigtausend dreihundertneununddreissig Komma siebenunddreissig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 16.427.476,25 (sechzehn Millionen vierhundertsiebenundzwanzigtausend vierhundertsechundsiebzig Komma fünfundzwanzig Euro) erhalten hat.

V.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 688.792,17 (sechshundertachtundachtzigtausend siebenhundertzweiundneunzig Komma siebzehn Euro) eingeteilt in 561.218,38 (fünfhunderteinundsechzigtausend zweihundertachtzehn Komma achtunddreissig) Manager-Aktien und 127.573,79 (einhundertsiebenundzwanzigtausend fünfhundertdreiundsiebzig Komma neunundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

"Art. 5 Share capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 688,792.17 (six hundred and eighty-eight thousand seven hundred and ninety-two point seventeen Euro) represented by 561,218.38 (five hundred and sixty-one thousand two hundred and eighteen point thirty-eight) Manager Shares and 127,573.79 (one hundred and twenty-seven thousand five hundred and seventy-three point seventy-nine) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share."

39959

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-C. STOFFEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10340. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010038399/87.

(100037725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Riomont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.539.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

RIOMONT SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010038219/21.

(100037476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 décembre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Daniela Weber, Verwaltungsratsmitglied Kategorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Pascale Nutz, Verwaltungsratsmitglied Kategorie B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Fritz Kade, Verwaltungsratsmitglied Kategorie A, avec adresse à Romanshorn, Suisse

- José Salvador Maurice, Verwaltungsratsmitglied Kategorie A, avec adresse à Buenos Aires, Argentine

- Patrick Umbach, Verwaltungsratsmitglied Kategorie A, avec adresse au 19, Ametsbergstrasse, 8625 Gossau, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de nommer Hans Julius Bäer, avec adresse au 18, Juan Bravo, 28006 Madrid, Espagne, au mandat de Verwaltungsratsmitglied Kategorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3. de ne pas renouveler le mandat de Fritz Kade, avec adresse à Romanshorn, Suisse en tant que Délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat.

4. de nommer Hans Julius Bäer, avec adresse au 18, Juan Bravo, 28006 Madrid, Espagne, en tant que Délégué à la gestion journalière, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

5. de ne pas renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, avec effet immédiat.

6. de nommer BDO Audit, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010039310/33.

(100038967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Ramsup Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.708.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

RAMSUP PARTICIPATIONS SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010038220/19.

(100037358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Financière SDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.930.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SDS Capital S.A., a public company limited by shares existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12F rue Guillaume Kroll, under process of registration with the Trade & Companies Register of Luxembourg;

here represented by Mr. Dominique Leonard, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy given on March 8, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Financière SDS S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by SDS Capital S.A., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder have taken the following resolutions

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Denis Leroy, company director, born in Douarnenez (France) on 14th September 1963, residing at 28 avenue Foch, 92250 La Garenne Colombes.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of any two (2) managers.

2. The address of the Company is fixed at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SDS Capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représenté par M. Dominique Leonard, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 8 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Financière SDS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent Euros (€ 12.500.-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le

Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par SDS Capital S.A., préqualifiée.

Le montant de douze mille cinq cent Euro (€ 12.500.-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Denis Leroy, administrateur de sociétés, né à Douarnenez (France) le 14 septembre 1963, demeurant à 28 avenue Foch, 92250 La Garenne Colombes.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.LEONARD, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11296. Reçu soixante quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010040212/305.

(100039790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Newera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.378.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

NEWERA S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010038223/21.

(100037475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Jed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.609.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
JED SA
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010038233/19.

(100037471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Home Plante Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 162, Muehlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 113.301.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 12 mars 2010

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville vers L-2155 Luxembourg, 162, Muehlenweg.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010038235/14.

(100037574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Soluxin, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 7.249.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 11 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme holding SOLUXIN S.A.H., dont le siège social à Luxembourg, 13, boulevard de la Foire, a été dénoncé le 20 avril 1984, actuellement sans siège social connu.

Ce jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial et a mis les frais à charge de la masse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme
Maître Philippe PENNING
Liquidateur

Référence de publication: 2010038285/18.

(100037509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Conemara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.525.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 17 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
CONEMARA SA
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038246/21.

(100037354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

HFA Aeronautic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.632.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2439 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
HFA AERONAUTICS SA
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038238/24.

(100037356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Botanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.608.

Suite à une réunion du conseil d'administration, en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
BOTANNE S.A.
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010038249/19.

(100037353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Quark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.309.

—
Extrait de la décision prise par le liquidateur en date du 5 mars 2010

Le siège social a été transféré à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Quark Luxembourg S.à r.l., en liquidation volontaire
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010038263/14.

(100037456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Biorent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.512.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
BIORENT S.A.
P/o Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038251/21.

(100037352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Arrena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.391.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
ARRENA SA
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038253/19.

(100037351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Naguir des Roches S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 124.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2010

L'assemble accepte et décide à l'unanimité:

Le siège social de la société a été transféré du 40, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre au 47A, rue de Sanem, L-4485 Soleuvre avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Naguir des Roches sàrl

Référence de publication: 2010038287/14.

(100037567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Tinsel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 645.080,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of January

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tinsel Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated October 26, 2006 (the Company) and the articles of association of the Company (the Articles) of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Henri Hellinckx, dated October 7, 2009 published in the Luxembourg Memorial C dated December 2, 2009 number 2352.

Stichting Administratiekantoor Tinsel Group, a foundation with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 90, Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, The Netherlands, registered with the Kamer Van Koophandel Rotterdam under number 24401160 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, with professional address in Luxembourg, acting under a proxy given on January 29, 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of new classes of shares, the class T2 shares, the class F1 shares, the class F2 shares, the class F3 shares, the class F4 shares, the class F5 shares, the class F6 shares, the class F7 shares, the class F8 shares, the class F9 shares, the class F10 shares and the class F11 shares, having respectively the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company (the Articles) (as to be amended);

2. (i) Conversion of some existing shares of the Company as follows:

- 110 class A shares into 110 class T2 shares;
- 220 class S1 shares into 220 class T2 shares;
- 30 class S2 shares into 30 class T2 shares;
- 60 class S3 shares into 60 class T2 shares;
- 830 class A shares into 20 class F1 shares, 40 class F2 shares, 300 class F3 shares, 50 class F6 shares, 225 class F7 shares, 105 class F8 shares and 90 class F10 shares;
- 745 class S1 shares into 25 class F1 shares, 20 class F2 shares, 180 class F3 shares, 180 class F4 shares, 55 class F6 shares, 165 class F7 shares, 60 class F9 shares, 15 class F10 shares and 45 class F11 shares;
- 314 class RS1-2008 shares into 37 class F1 shares, 50 class F2 shares, 20 class F6 shares, 97 class F7 shares, 39 class F8 shares, 9 class F9 shares and 62 class F10 shares;
- 60 class RS2-2008 shares into 60 class F10 shares;

- 60 class S3 shares into 60 class F5 shares; and
 - (ii) allocation to the share premium reserve account of each class of new shares such portion of the share premium reserve account which pertained to the shares so converted respectively.
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,800 by the issuance of 120 class S3 shares having a par value of USD 40 each, subscription and payment;
 4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 18,840 as a result of the repurchase by the Company of 5 class RA shares, 210 class RS1-2006 shares, 251 class RS1-2008 shares and 5 class T1 shares and subsequent cancellations;
 5. Amendment of article 5.1 of the Articles; and
 6. Determination of the underlying combination of shares of Vitol Holding II S.A. represented by the Company's shares for the purpose of articles 5.2 and 5.4 of the Articles.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create new classes of shares, the class T2 shares, the class F1 shares, the class F2 shares, the class F3 shares, the class F4 shares, the class F5 shares, the class F6 shares, the class F7 shares, the class F8 shares, the class F9 shares, the class F10 shares and the class F11 shares, having respectively the rights and obligations set forth in the Articles (as to be amended).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to convert some existing shares of the Company as follows:

- one hundred and ten (110) class A shares into one hundred an ten (110) class T2 shares;
- two hundred and twenty (220) class S1 shares into two hundred and twenty (220) class T2 shares;
- thirty (30) class S2 shares into thirty (30) class T2 shares;
- sixty (60) class S3 shares into sixty (60) class T2 shares;
- eight hundred and thirty (830) class A shares into twenty (20) class F1 shares, forty (40) class F2 shares, three hundred (300) class F3 shares, fifty (50) class F6 shares, two hundred and twenty-five (225) class F7 shares, one hundred and five (105) class F8 shares and ninety (90) class F10 shares;
- seven hundred and forty-five (745) class S1 shares into twenty-five (25) class F1 shares, twenty (20) class F2 shares, one hundred and eighty (180) class F3 shares, one hundred and eighty (180) class F4 shares, fifty-five (55) class F6 shares, one hundred and sixty-five (165) class F7 shares, sixty (60) class F9 shares, fifteen (15) class F10 shares and forty-five (45) class F11 shares;
- three hundred and fourteen (314) class RS1-2008 shares into thirty-seven (37) class F1 shares, fifty (50) class F2 shares, twenty (20) class F6 shares, ninety-seven (97) class F7 shares, thirty-nine (39) class F8 shares, nine (9) class F9 shares and sixty-two (62) class F10 shares;
- sixty (60) class RS2-2008 shares into sixty (60) class F10 shares;
- sixty (60) class S3 shares into sixty (60) class F5 shares;

and (ii) to allocate to the share premium reserve account of the class T2 shares, the class F1 shares, the class F2 shares, the class F3 shares, the class F4 shares, the class F5 shares, the class F6 shares, the class F7 shares, the class F8 shares, the class F9 shares, the class F10 shares and the class F11 shares such portion of the share premium reserve account which pertained to the class A shares, the class S1 shares, the class S2, the class S3 shares, the class RS1-2008 shares and the class RS2-2008 shares so converted respectively.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand eight hundred United States Dollars (USD 4,800) so as to raise it from its present amount of six hundred fifty-nine thousand one hundred twenty United States Dollars (USD 659,120.-) up to six hundred and sixty-three thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 663,920.-) by the issuance of one hundred twenty (120) class S3 shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40)^o each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for one hundred twenty (120) class S3 shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand eight hundred United States Dollars (USD 4,800) to be allocated to the share capital account of the Company

The amount of four thousand eight hundred United States Dollars (USD 4,800) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand eight hundred forty United States Dollars (USD 18,840) so as to bring it from its present amount -after increase of capital- of

six hundred and sixty-three thousand nine hundred and twenty United States Dollars (USD 663,920.-) down to six hundred and forty-five thousand eighty United States Dollars (USD 645,080.-) as a result of the repurchase by the Company and subsequent cancellation of:

- five (5) class RA shares;
- two hundred and ten (210) class RS1-2006 shares;
- two hundred and fifty-one (251) class RS1-2008 shares; and
- five (5) class T1 shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is fixed at six hundred forty-five thousand eighty (USD 645,080), represented by one thousand one hundred twenty-five (1,125) class A shares, ten (10) class RA shares, two thousand three hundred eighty-five (2,385) class S1 shares, one hundred five (105) class RS1-2006 shares, three hundred eighty (380) class RS1-2008 shares, two thousand eight hundred fifty (2,850) class S2 shares, one hundred fifty (150) class RS2-2008 shares, four thousand one hundred forty (4,140) class S3 shares, twenty-six (26) class T1 shares, four hundred twenty (420) class T2 shares, sixty-seven (67) class E1 shares, one hundred thirty-one (131) class E2 shares, seventy-nine (79) class E3 shares, forty-nine (49) class E4 shares, thirty-four (34) class E5 shares, four hundred seventy-eight (478) class E6 shares, forty-five (45) class E7 shares, sixty-seven (67) class E8 shares, two hundred forty-one (241) class E9 shares, one hundred twenty-two (122) class E10 shares, four hundred forty-nine (449) class E11 shares, two hundred twenty-five (225) class E12 shares, one hundred fifty (150) class E13 shares, thirty (30) class E14 shares, one hundred twenty (120) class E 15 shares, ninety (90) class E16 shares, one hundred fifty (150) class E 17 shares, eighty-two (82) class F1 shares, one hundred ten (110) class F2 shares, four hundred eighty (480) class F3 shares, one hundred eighty (180) class F4 shares, sixty (60) class F5 shares, one hundred twenty-five (125) class F6 shares, four hundred eighty-seven (487) class F7 shares, one hundred forty-four (144) class F8 shares, sixty-nine (69) class F9 shares, two hundred twenty-seven (227) class F10 shares and forty-five (45) class F11 shares, each in registered form with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40), all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

For the purpose of articles 5.2. and 5.4. of the Articles, the Sole Shareholder resolves that the class A shares, the class RA shares, the class S1 shares, the class RS1-2006 shares, the class RS1-2008 shares, the class S2 shares, the class RS2-2008 shares, the class S3 shares, the class T1 shares, the class T2 shares, the class E1 shares, the class E2 shares, the class E3 shares, the class E4 shares, the class E5 shares, the class E6 shares, the class E7 shares, the class E8 shares, the class E9 shares, the class E10 shares, the class E11 shares, the class E12 shares, the class E13 shares, the class E14 shares, the class E15 shares, the class E16 shares, the class E17, the class F1 shares, the class F2 shares, the class F3 shares, the class F4 shares, the class F5 shares, the class F6 shares, the class F7 shares, the class F8 shares, the class F9 shares, the class F10 shares and the class F11 shares respectively in the Company shall represent the following underlying combinations in shares of Vitol Holding II S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 43.512 (Vitol Holding II):

- 1 class A share: 1 class P2005 share, 2 class P2007 shares and 4 class D2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class RA share: 1 class P2005 share and 2 class P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class S1 share: 1 class P2005 share, 2 class P2007 shares and 4 class D2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class RS1-2006 share: 1 class P2005 share of Vitol Holding II;
- 1 class RS1-2008 share: 1 class P2005 share and 2 class P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class S2 share: 1 class P 2007 share and 2 class D2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class RS2-2008 share: 1 class P2007 share of Vitol Holding II;
- 1 class S3 share: 1 class D2009 share of Vitol Holding II;
- 1 class T1 share: 29/31 class P2005 share, 60/31 class P2007 shares and 120/31 class D2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class T2 share: 217/420 P2005 share, 69/42 P2007 shares and 77/21 D2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E1 share: 79/67 P2005 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E2 share: 158/131 P2005 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E3 share: 1 P2005 share of Vitol Holding II;
- 1 class E4 share: 66/49 P2005 shares and 42/49 P 2007 share of Vitol Holding II;
- 1 class E5 share: 33/34 P2005 share and 18/34 P 2007 share of Vitol Holding II;
- 1 class E6 share: 227/239 P2005 share and 1,260/478 P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E7 share: 29/45 P2005 share and 2/3 P2007 share of Vitol Holding II;
- 1 class E8 share: 45/67 P2005 share and 120/67 P2007 shares of Vitol Holding II;

- 1 class E9 share: 159/241 P2005 share and 510/241 P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E10 share: 40/61 P2005 share and 105/61 P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E11 share: 148/449 P2005 share and 720/449 P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E12 share: 127/225 P2005 share and 2 P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E13 share: 17/30 P2005 share and 7/5 P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E14 share: 2/3 P2005 share and 2 P2007 shares of Vitol Holding II;
- 1 class E15 share: 1 P2007 share of Vitol Holding II;
- 1 class E16 share: 1 P2007 share of Vitol Holding II;
- 1 class E 17 share: 1 P2007 share of Vitol Holding II;
- 1 class F1 share: 49/82 P2005 share, 90/41 P2007 shares and 90/41 P2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class F2 share: 3/5 P2005 share, 24/11 P2007 shares and 24/11 P2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class F3 share: 211/480 P2005 share, 53/24 P2007 shares and 4 P2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class F4 share: 15/36 P2005 share, 22/9 P2007 shares and 4 P2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class F5 share: 1 P2009 share of Vitol Holding II;
- 1 class F6 share: 13/25 P2005 share, 12/5 P2007 shares and 104/25 P2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class F7 share: 290/487 P2005 share, 1,080/487 P2007 shares and 1,560/487 P2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class F8 share: 41/72 P2005 share, 165/72 P2007 shares and 105/36 P2009 shares of Vitol Holding II;
- 1 class F9 share: 41/69 P2005 share, 150/69 P2007 shares and 240/69 P2009 of Vitol Holding II;
- 1 class F10 share: 81/227 P2005 share, 480/227 P2007 shares and 420/227 P2009 shares of Vitol Holding II; and
- 1 class F11 share: 29/45 P2005 share, 2 P2007 shares and 4 P2009 shares of Vitol Holding II.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de janvier

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Tinsel Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous de Luxembourg le numéro B 121.180, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, sus-désigné, en date du 26 octobre 2006 (la Société) et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri Hellicxx, en date du 7 octobre 2009 publiés au Mémorial C de Luxembourg le 2 décembre 2009 sous le numéro 2352.

Stichting Administratiekantoor Tinsel Group, une fondation organisée et constituée sous loi néerlandaise, ayant son siège social au 90 Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, au Pays-Bas, inscrite au Kamer Van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24401160 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg par la procuration donné le 29 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Creation de nouvelles classes de parts sociales, les parts sociales de classe T2, les parts sociales de classe F1, les parts sociales de classe F2, les parts sociales de classe F3, les parts sociales de classe F4, les parts sociales de classe F5, les parts sociales de classe F6, les parts sociales de classe F7, les parts sociales de classe F8, les parts sociales de classe F9, les parts sociales de classe F10 and les parts sociales de classe F11, ayant respectivement les droits et obligations fixés aux Statuts (tels qu'ils seront modifiés).

2. (i) Conversion de certaines parts sociales existantes de la Société de la manière suivante:

- 110 parts sociales de classe A en 110 parts sociales de classe T2;
- 220 parts sociales de classe S1 en 220 parts sociales de classe T2;
- 30 parts sociales de classe S2 en 30 parts sociales de classe T2;
- 60 parts sociales de classe S3 en 60 parts sociales de classe T2;
- 830 parts sociales de classe A en 20 parts sociales de classe F1, 40 parts sociales de classe F2, 300 parts sociales de classe F3, 50 parts sociales de classe F6, 225 parts sociales de classe F7, 105 parts sociales de classe F8 and 90 parts sociales de classe F10;
- 745 parts sociales de classe S1 en 25 parts sociales de classe F1, 20 parts sociales de classe F2, 180 parts sociales de classe F3, 180 parts sociales de classe F4, 55 parts sociales de classe F6, 165 parts sociales de classe F7, 60 parts sociales de classe F9, 15 parts sociales de classe F10 and 45 parts sociales de classe F11;
- 314 parts sociales de classe RS1-2008 en 37 parts sociales de classe F1, 50 parts sociales de classe F2, 20 parts sociales de classe F6, 97 parts sociales de classe F7, 39 parts sociales de classe F8, 9 parts sociales de classe F9 and 62 parts sociales de classe F10;
- 60 parts sociales de classe RS2-2008 en 60 parts sociales de classe F10;
- 60 parts sociales de classe S3 en 60 parts sociales de classe F5;

et

(ii) affectation au compte de réserve de chaque nouvelle classe de parts sociales de la portion du compte de réserve relative aux parts sociales ainsi converties, respectivement.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de USD 4.800 et émission de 120 parts sociales de classe S3 ayant une valeur nominale de USD 40 chacune, souscription et paiement;

4. Réduction du capital social de la Société à concurrence de USD 18.840 suite au rachat par la Société de 5 parts sociales de classe RA, 210 parts sociales de classe RS1-2006, 251 parts sociales de classe RS1-2008 et 5 parts sociales de classe T1 et annulations subséquentes;

5. Modification de l'article 5.1 des Statuts; et

6. Détermination des combinaisons de parts sociales sous-jacentes de Vitol Holding II S.A., représentée par les parts sociales de la Société pour les besoins des articles 5.2 et 5.4 des Statuts.

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des nouvelles classes de parts sociales, les parts sociales de classe T2, les parts sociales de classe F1, les parts sociales de classe F2, les parts sociales de classe F3, les parts sociales de classe F4, les parts sociales de classe F5, les parts sociales de classe F6, les parts sociales de classe F7, les parts sociales de classe F8, les parts sociales de classe F9, les parts sociales de classe F10 and les parts sociales de classe F11, ayant respectivement les droits et obligations fixés aux Statuts (tels qu'ils seront modifiés).

Seconde résolution

L'Associé Unique décide (i) de convertir certaines parts sociales existantes de la Société de la façon suivante:

- cent dix (110) parts sociales de classe A en cent dix (110) parts sociales de classe T2;
- deux cent vingt (220) parts sociales de classe S1 en deux cent vingt (220) parts sociales de classe T2;
- trente (30) parts sociales de classe S2 en trente (30) parts sociales de classe T2;
- soixante (60) parts sociales de classe S3 en soixante (60) parts sociales de classe T2;
- huit cent trente (830) parts sociales de classe A en vingt (20) parts sociales de classe F1, quarante (40) parts sociales de classe F2, trois cents (300) parts sociales de classe F3, cinquante (50) parts sociales de classe F6, deux cent vingt-cinq (225) parts sociales de classe F7, cent cinq (105) parts sociales de classe F8 et quatre-vingt-dix (90) parts sociales de classe F10;
- sept cent quarante-cinq (745) parts sociales de classe S1 en vingt-cinq (25) parts sociales de classe F1, vingt (20) parts sociales de classe F2, cent quatre-vingt (180) parts sociales de classe F3, cent quatre-vingt (180) parts sociales de classe F4, cinquante-cinq (55) parts sociales de classe F6, cent soixante-cinq (165) parts sociales de classe F7, soixante (60) parts sociales de classe F9, quinze (15) parts sociales de classe F10 et quarante-cinq (45) parts sociales de classe F11;
- trois cent quatorze (314) parts sociales de classe RS1-2008 en trente-sept (37) parts sociales de classe F1, cinquante (50) parts sociales de classe F2, vingt (20) parts sociales de classe F6, quatre-vingt-dix-neuf (97) parts sociales de classe F7, trente-neuf (39) parts sociales de classe F8, neuf (9) parts sociales de classe F9 et soixante-deux (62) parts sociales de classe F10;
- soixante (60) parts sociales de classe RS2-2008 en soixante (60) parts sociales de classe F10;
- soixante (60) parts sociales de classe S3 en soixante (60) parts sociales de classe F5; et

et (ii) d'affecter au compte de réserve des classes de parts sociales T2, F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10 et F11 la portion du compte de réserve relative aux classes de parts sociales A, S1, S2, S3, RS1-2008 et RS2-2008 ainsi converties, respectivement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille huit cents Dollars des Etats-Unis (USD 4.800) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante-neuf mille cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 659.120,-) à six cent soixante-trois mille neuf cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 663.920,-) par l'émission de cent vingt (120) parts sociales de classe S3, ayant une valeur nominale de quarante Dollars des Etats Unis (USD 40) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, prénommée, ici représenté comme il est dit, déclare souscrire aux cent vingt (120) parts sociales de classe S3 et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille huit cents Dollars des Etats-Unis (USD 4.800) devant être affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de quatre mille huit cents Dollars des Etats-Unis (USD 4.800) est à la disposition de la Société, ainsi que cela a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille huit cent quarante Dollars des Etats-Unis (USD 18.840) pour le ramener de son montant actuel -après augmentation de capital- de six cent soixante-trois mille neuf cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 663.920,-) à six cent quarante-cinq mille quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 645.080,-) suite au rachat par la Société et l'annulation subséquente de:

- cinq (5) parts sociales de classe RA;
- deux cent dix (210) parts sociales de classe RS1-2006;
- deux cent cinquante et une (251) parts sociales de classe RS1-2008; et
- cinq (5) parts sociales de classe T1.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui devra désormais avoir la teneur suivante:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-cinq mille quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 645.080), représenté par mille cent vingt-cinq (1.125) parts sociales de classe A, dix (10) parts sociales de classe RA, deux mille trois cent quatre-vingt cinq (2.385) parts sociales de classe S1, cent cinq (105) parts sociales de classe RS1-2006, trois cent quatre-vingt (380) parts sociales de classe RS1-2008, deux mille huit cent cinquante (2.850) parts sociales de classe S2, cent cinquante (150) parts sociales de classe RS2-2008, quatre mille cent quarante (4.140) parts sociales de classe S3, vingt-six (26) parts sociales de classe T1, quatre cent vingt (420) parts sociales de classe T2, soixante-sept (67) parts sociales de classe E1, cent trente et une (131) parts sociales de classe E2, soixante-dix-neuf (79) parts sociales de classe E3, quarante-neuf (49) parts sociales de classe E4, trente-quatre (34) parts sociales de classe E5, quatre cent soixante-dix-huit (478) parts sociales de classe E6, quarante-cinq (45) parts sociales de classe E7, soixante-sept (67) parts sociales de classe E8, deux cent quarante et une (241) parts sociales de classe E9, cent vingt-deux (122) parts sociales de classe E10, quatre cent quarante-neuf (449) parts sociales de classe E11, deux cent vingt-cinq (225) parts sociales de classe E12, cent cinquante (150) parts sociales de classe E13, trente (30) parts sociales de classe E14, cent vingt (120) parts sociales de classe E 15, quatre-vingt-dix (90) parts sociales de classe E16, cent cinquante (150) parts sociales de classe E 17, quatre-vingt-deux (82) parts sociales de classe F1, cent dix (110) parts sociales de classe F2, quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de classe F3, cent quatre-vingt (180) parts sociales de classe F4, soixante (60) parts sociales de classe F5, cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe F6, quatre cent quatre-vingt-sept (487) parts sociales de classe F7, cent quarante-quatre (144) parts sociales de classe F8, soixante-neuf (69) parts sociales de classe F9, deux cent vingt-sept (227) parts sociales de classe F10 et quarante-cinq (45) parts sociales de classe F11, chacune, sous forme nominative, avec une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40,-) toutes souscrites et intégralement libérées.»

Sixième résolution

Pour les besoins des articles 5.2 et 5.4 des Statuts, l'Associé Unique décide que les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe RA, les parts sociales de classe S1, les parts sociales de classe RS1-2006, les parts sociales de classe RS1-2008, les parts sociales de classe S2, les parts sociales de classe RS2-2008, les parts sociales de classe S3, les parts sociales de classe T1, les parts sociales de classe T2, les parts sociales de classe E1, les parts sociales de classe E2, les parts sociales de classe E3, les parts sociales de classe E4, les parts sociales de classe E5, les parts sociales de classe E6, les parts sociales de classe E7, les parts sociales de classe E8, les parts sociales de classe E9, les parts sociales de classe E10, les parts sociales de classe E11, les parts sociales de classe E12, les parts sociales de classe E13, les parts sociales de classe E14, les parts sociales de classe E15, les parts sociales de classe E16, les parts sociales de classe E17, les parts sociales de classe F1, les parts sociales de classe F2, les parts sociales de classe F3, les parts sociales de classe F4, les parts sociales de classe F5, les parts sociales de classe F6, les parts sociales de classe F7, les parts sociales de classe F8, les parts sociales de classe F9, les parts sociales de classe F10 et les parts sociales de classe F11, respectivement dans la Société devront refléter la performance des combinaisons suivantes de parts sociales sous-jacentes de Vitol Holding II S.A., une société anonyme constituée et organisée sous loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 9, Parc d'Activité Syrdall,

L-5365 Munsbach, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 43.512 (Vitol Holding II) de la façon suivante:

- 1 part sociale de classe A: 1 part sociale de classe P2005, 2 parts sociales de classe P2007 et 4 parts sociales de classe D2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe RA: 1 part sociale de classe P2005 et 2 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe S1: 1 part sociale de classe P2005, 2 parts sociales de classe P2007 et 4 parts sociales de classe D2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe RS1-2006: 1 part sociale de classe P2005 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe RS1-2008: 1 part sociale de classe P2005 et 2 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe S2: 1 part sociale de classe P 2007 et 2 parts sociales de classe D2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe RS2-2008: 1 part sociale de classe P 2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe S3: 1 part sociale de classe D2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe T1: 29/31 part sociale de classe P2005, 60/31 parts sociales de classe P2007 et 120/31 parts sociales de classe D2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe T2: 217/420 part sociale de classe P2005, 69/42 parts sociales de classe P2007 et 77/21 parts sociales de classe D2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E1: 79/67 parts sociales de classe P2005 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E2: 158/131 parts sociales de classe P2005 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E3: 1 part sociale de classe P2005 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E4: 66/49 parts sociales de classe P2005 et 42/49 part sociale P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E5: 33/34 part sociale de classe P2005 et 18/34 part sociale de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E6: 227/239 part sociale P2005 et 1.260/478 parts sociales P 2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E7: 29/45 part sociale de classe P2005 et 2/3 part sociale de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E8: 45/67 part sociale de classe P2005 et 120/67 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E9: 159/241 part sociale de classe P2005 et 510/241 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E10: 40/61 part sociale de classe P2005 et 105/61 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E11: 148/449 part sociale de classe P2005 et 720/449 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E12: 127/225 part sociale de classe P2005 et 2 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E13: 17/30 part sociale de classe P2005 et 7/5 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E14: 2/3 part sociale de classe P2005 et 2 parts sociales de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E15: 1 part sociale de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E16: 1 part sociale de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe E17: 1 part sociale de classe P2007 de Vitol Holding II;
- 1 parts sociale de classe F1: 49/82 part sociale de classe P2005, 90/41 parts sociales de classe P2007 et 90/41 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe F2: 3/5 part sociale de classe P2005, 24/11 parts sociales de classe P2007 et 24/11 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe F3: 211/480 part sociale de classe P2005, 53/24 parts sociales de classe P2007 et 4 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe F4: 15/36 part sociale de classe P2005, 22/9 parts sociales de classe P2007 et 4 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe F5: 1 part sociale de classe P2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe F6: 13/25 part sociale de classe P2005, 12/5 parts sociales de classe P2007 et 104/25 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe F7: 290/487 part sociale de classe P2005, 1.080/487 parts sociales de classe P2007 et 1.560/487 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;
- 1 part sociale de classe F8: 41/72 part sociale de classe P2005, 165/72 parts sociales de classe P2007 et 105/36 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;

- 1 part sociale de classe F9: 41/69 parts sociales de classe P2005, 150/69 parts sociales de classe P2007 et 240/69 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;

- 1 part sociale de classe F10: 81/227 part sociale de classe P2005, 480/227 parts sociales de classe P2007 et 420/227 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II;et

- 1 part sociale de classe F11: 29/45 part sociale de classe P2005, 2 parts sociales de classe P2007 et 4 parts sociales de classe P2009 de Vitol Holding II.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses concernant le présent acte est estimé approximativement à EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5923. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010038259/394.

(100037412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

Extrait de l'Assemblée Générale du 6 janvier 2010

A qui de droit,

Les Actionnaires de LEE International Electronics & Engineering S.A. (B134858, ci-après "l'Entreprise") ont décidé de prolonger le mandat de Mr. Olivier Gasche, né le 15 mai 1961 à Salon-de-Provence.

Le mandat de Mr Gasche, actuellement Administrateur de l'Entreprise, est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2014. Cette prolongation prend ses effets immédiatement.

Signé le 6 janvier 2010.

Mr. Bertrand Pivin / Mr. Hubert Jacobs van Merlen

Représentant l'Actionnaire IEE Holding 1 S.A. / Représentant l'Actionnaire IEE Holding 1 S.A. /

Traduction conforme par

Mr. Bernard Burguet

IEE International Electronics & Engineering S.A. Compliance Manager

Extract of the January 6th 2010 Shareholder Meeting for Registration Purposes:

To whom it may concern.

The Shareholder of IEE International Electronics & Engineering S.A., hereafter referred to as "the Company" or "IEE SA", has extended the mandate of Mr Olivier Gasche, born on 15 mai 1961 in Salon-de-Provence.

Mr Gasche's mandate as Director and Member of the Board of IEE SA is extended with immediate effect until the 2014 General Assembly of the Company.

Signed on January 6th, 2010.

Signature of the Shareholders:

Mr. Bertrand Pivin / Mr. Hubert Jacobs van Merlen

Representing IEE Holding 1 S.A. / Representing IEE Holding 1 S.A.

Référence de publication: 2010039293/29.

(100038528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Stolzheck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 78.727.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038799/9.

(100038236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 février 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Court Tylour, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour UBS (Lux) Exposure Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rüth / Martin Rausch

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010038209/23.

(100037098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Newbeebusiness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.025.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
NEWBEEBUSINESS SA
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038225/24.

(100037474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Monteverde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.792.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 15 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
MONTEVERDE SA
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2010038226/24.

(100037473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

MKL Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.102.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
MKL PROPERTIES SA
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010038228/17.

(100037357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Boissons de Contern s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 21, rue Bel'Air.

R.C.S. Luxembourg B 49.243.

—
AG Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Contern le 10 mars 2010 à 17.00 heures

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social endéans de la commune

Procès-Verbal

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Ackermann Carlo, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Ackermann Christiane et comme scrutateur M. Ackermann Philippe, tous présents et ce acceptant.

Résolutions

1) Par votes spéciaux, l'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social vers 21, rue Bel'Air, L-5318 Contern.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

LE PRESIDENT / LE SECRETAIRE / LE SCRUTATEUR

Référence de publication: 2010038261/25.

(100037316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Da Capo - Den Zeïssenger Kannerchouer a.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 16, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg F 8.273.

—
STATUTS

Les soussignés:

Nilles-Schosseler Nathalie, femme au foyer, 16, rue Verte, L-2667 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Engels-Biel Josiane, avocate, 22, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Nilles Roger, employé privé, 16, rue Verte, L-2667 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Emini-Benz Catherine, femme au foyer, 340, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Risch-Reifenberg Nicole, employée communale, 9, rue Ausone, L-1146 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Piron Nathalie, enseignante, chargée de cours, 134, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Ries Marie-Christine, assistante pastorale, 70, bd Salenty, L-2511 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Duprel Pierre, retraité, 84, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise.

Lesquels soussignés ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dénomination - Siège social - Durée et Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "Da Capo - Den Zeïssenger Kannerchouer a.s.b.l."

Art. 2. Son siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- de promouvoir l'intérêt des jeunes pour le chant choral et pour la musique en général par l'apprentissage en groupe d'œuvres musicales de toute époque et de tout genre,

- d'exécuter des œuvres vocales en public lors de spectacles, fêtes religieuses ou populaires.

Membres

Art. 5. L'association se compose de:

- Membres actifs et leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à trois. Les membres actifs sont les JEUNES CHANTEURS dûment à ce autorisés par leurs représentants légaux.

Sont aussi membres actifs les membres du conseil d'administration.

- Membres donateurs: donateurs soutenant l'association par le versement annuel d'une cotisation.

Art. 6. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 7. Peut devenir membre donateur toute personne qui supporte l'association par l'achat d'une carte de membre donateur. Les membres donateurs ne détiennent pas de droits au sein de l'Association.

Art. 8. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 100 Euros, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée;
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale est composée des membres de l'association tels que définis à l'article 5.

Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 11. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 13. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance.

Art. 14. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée sont consignés dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 16. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Administration - Gestion journalière

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres majeurs au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de trois ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 18. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, les secrétaires et les trésoriers.

Art. 19. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires.

Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 21. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

Art. 22. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de la chorale, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association.

Art. 23. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 24. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association.

Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 25. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et s'arrête le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 27. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Fait et passé à Luxembourg, le 25 février 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010038707/103.

(100037711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Miconos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.541.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 18 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MICONOS SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010038231/21.

(100037472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Aquamax Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 146.987.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 8 janvier 2010*

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Madame Gabriele HIRSCH, employée privée, née le 22.02.1960 à LUDWIGSHAFEN (Allemagne), domiciliée professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, et Madame Sandrine JARAMILLO, employée privée, née le 06.04.1974 à THIONVILLE (France), domiciliée professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de la société pour une période de deux ans. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

AQUAMAX SHIPPING S.A.

MARE-LUX S.A.

4, Place de Strasbourg

L-2562 Luxembourg

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2010038265/26.

(100037037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Labrea Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.731.

-
1. Le siège social de la société LABREA HOLDING S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
 2. Madame Luisella MORESCHI, Madame Frédérique VIGNERON et Madame Patricia JUPILLE ont démissionné avec effet immédiat de leur poste d'administrateur au sein de la société.
 3. La société GORDALE MARKETING LIMITED a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.
 4. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société LABREA HOLDING S.A. et Luxembourg Management Company Group SA (LMC Group SA), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2010.

L.M.C. Group SA

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010038266/17.

(100037031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Echiquier, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.360.

—
DISSOLUTION

La liquidation d'Echiquier (la «Société») a été clôturée le 24 février 2010, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de Société Générale Securities Services Luxembourg, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour Echiquier
Eric Collard
Associé KPMG Advisory S.à r.l.
Liquidateur

Référence de publication: 2010038268/17.

(100036975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Compagnie des Garanties S.A. - Compagnia di Cauzioni S.A. - Cauzioni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 84.255.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 6 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire, le curateur, le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme COMPAGNIE DES GARANTIES S.A. - COMPAGNIA DI CAUZIONI S.A. - CAUZIONI S.A., ayant son siège social à L-2725 Luxembourg, 7, rue Van Werveke, RCS B 84.255.

Pour extrait conforme
p. Me Sabine Zylberbogen, le liquidateur emp.
Me Christophe Maillard
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010038273/17.

(100037262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.774.

Avec effet au 15.02.2010, le siège de la société I.O.S.E.F. 36 S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:
19, rue Sigismond
L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 19.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038281/10.

(100037489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Taiba S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.099.

—
EXTRAIT

Avec effet le 22 février 2010, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de la Société Anonyme TAIBA S.A. (B 122.099), de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Gianluca NINNO et Natale CAPULA, ainsi que la société Luxembourg Management Services Sàrl, ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la date susmentionnée, la société FGS CONSULTING LLC a donné sa démission en tant que commissaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010038289/18.

(100037083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.
